

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 04 février 2014 à Saint Hilaire la Plaine.

Présents : PACAUD – JUILLET – LUINAUD – LAURENT – SARTY – HAUSSMANN – CORSET – GIRON – DESLOGES – VERGNAUD – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – TAGAND – CRESPIEN – MARTIN – BONNET – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – DEPATUREAUX – JUILLE – GRENOUILLET – FOURNEL – JALLOT – LAINE – LABBE – FAYADAS – LESCURE – MARGUERITAT – MAZEAUD – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – CONCHON – LAPORTE – CHABREYRON.

Excusés : CHAUSSECOURTE – FILEYSSANT – SIMONET – BELOTTI – DAGOIS – JONCA – TANTY – MEAUME – GUIMBRETIERE – SERVIAT – VELLEINE – SANGRELET – LABAR – CHEYPE – FRIC – BEAUX – LOULERGUE.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2013 à Sardent est validé à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

Patrick Aubert et M. Christian Laurence du Conseil Général présentent l'agenda 21 départemental (voir document joint).

RECONDUITE DES AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR LES EVENEMENTIELS ET POUR LE CEL

Pour être payées en 2014, les aides votées en 2013 dans le cadre de l'organisation d'événementiels et du CEL doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération. Il est proposé au Conseil Communautaire de valider à nouveau les aides qui n'ont pas encore été versées.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le versement de ces aides.

REMPLACEMENT DES ELUS DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PAYS SUD CREUSOIS

Suite au départ de Saint-Sulpice-les-Champs, il est nécessaire de remplacer Jacqueline Larpin au sein du bureau communautaire. Par ailleurs, il faut également remplacer Jean-Pierre Barbe, qui représentait la CIATE au niveau du Conseil Syndical du Pays Sud Creusois (en tant que suppléant).

Denis Sarty est candidat pour siéger au Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Denis Sarty à siéger au Bureau Communautaire.

Claude Fournel est candidat pour représenter la CIATE au Conseil Syndical du Pays Sud Creusois.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Claude Fournel à représenter la CIATE au Conseil Syndical du Pays Sud Creusois.

VERSEMENT DE LA QUOTE-PART MENSUELLE DE TEOM AUX SYNDICATS D'ORDURES MENAGERES

Suite à la prise de compétence ordures ménagères, la CIATE perçoit désormais la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la reversera aux syndicats gestionnaires. Les montants à reverser ainsi que les taux correspondants seront votés lors de l'adoption du budget. Cependant, afin de ne pas pénaliser les syndicats, il est proposé en attendant le vote du budget, d'autoriser le versement mensuel d'une quote-part de ces recettes. Le montant est calqué sur un douzième des produits 2013. Une régularisation de ces montants sera effectuée après le vote du budget.

Quote-part mensuelle à verser au SICTOM : 25 561,92 €

Quote-part mensuelle à verser au SIVOM : 12 391,67 €

Quote-part mensuelle à verser au SIERS : 16 498,25 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser ces versements.

Michel Conchon souhaite savoir si un syndicat unique sera bientôt créé pour tout le département.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité ces versements.

VERSEMENT D'UN ACCOMPTE SUR SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME

Le bilan 2013 de l'Office de Tourisme ainsi que le budget 2014 sera présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire. Toutefois, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de l'Office de Tourisme, il est proposé d'autoriser dès maintenant le versement d'une avance de 20 000 euros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le versement d'une avance sur subvention de 20 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal.

PLAN D'ACTION 2014 DU POLE LOCAL D'ACCUEIL

La politique d'accueil à l'échelle régionale est en pleine évaluation. Le dispositif sera probablement revu pour les années à venir. Toutefois la Région a souhaité maintenir ses financements pour l'année 2014, considérée comme une année de transition.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a décidé en octobre dernier de reconduire la convention du Pôle Local d'Accueil l'année 2014, et de prendre en charge la part d'autofinancement correspondant au poste (autofinancement partagé avec la communauté de communes de Bourganeuf-Royère). Le montant à la charge de la CIATE pour le poste est de 3 932,80 €.

Il est proposé d'inscrire en outre les actions suivantes :

Nature des dépenses prévisionnelles	2014
Réalisation d'un Micro-Diagnostic économique (mini-étude de marché pour l'implantation d'une activité, selon les besoins)	4 000 € HT
Actions faisant suite à l'étude de marché sur les productions agricoles « diversifiantes » conduite en 2013	2 000 € HT
Mois de l'accueil régional (se déclinant en actions sur les territoires d'accueil)	2 000 € HT

Joël Lainé souhaite savoir quand seront disponibles les résultats de l'étude de marché sur les productions agricoles diversifiantes. Jacky Guillon indique qu'un rapport spécifique sera réalisé.

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses	2014	%
FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire)	6 400 € HT	80
Total financements publics	6 400 € HT	80
Autofinancement	1 600 € HT	
- dont CCBRV (10%)	800€ HT	20
- dont CIATE (10%)	800 € HT	
Total Maître d'ouvrage	1 600 € HT	20
Coût Total HT	8 000 € HT	100

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement présenté.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE LA CRECHE

Le permis de construire ayant été accordé pour la crèche, il est proposé de lancer la consultation des entreprises, pour des travaux d'un montant de 344 000 €. Pour information, la consultation serait lancée mi-février, l'objectif étant de réunir la commission d'appel d'offres mi-mars, avant les élections municipales afin de ne pas perdre de temps.

Patrick Pacaud intervient pour informer que la commune est désormais propriétaire de la grange, la vente a été signée avec le Conseil Général pour un montant de 23 000 €. Toutefois l'accès handicapé est prévu sur une parcelle qui appartient toujours à la Région. La commune a sollicité la Région pour acquérir cette parcelle.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation des entreprises pour un montant de 344 000 euros pour la réalisation des travaux de la crèche.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES INDICATEURS DE SUIVI DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVIERE POUR LA CREUSE

Dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Creuse Médiane et affluents, des analyses d'eau sont réalisées sur les cours d'eau faisant l'objet de travaux. Elles permettent le suivi de la qualité physico chimique et biologique avant et après travaux. En 2014, 4 ruisseaux feront l'objet de ce suivi.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses (€)	Recettes (€)	
Indicateurs de suivi :	9 160,00	AELB	4 580,00
-Ruisseau de Villechaud		CR Limousin	2 748,00
-Ruisseau de Félinas		CC4P	458,00
-Ruisseau de Chézalet		Autofinancement	1 374,00
-Ruisseau de Chamberaud			
TOTAL	9 160,00		9 160,00

Jean-Yves Grenouillet souhaite savoir si le même type de travaux sera réalisé sur les 4 ruisseaux énumérés et si une analyse sera faite sur les qualités bactériologiques de l'eau. Patrick Aubert pense qu'un lien sera fait entre la nature des travaux et les résultats obtenus ; tous les travaux qui ont été réalisés étaient liés à l'abreuvement et à la protection des berges, avec des abreuvoirs protégés en bord de rivière. La question sera posée au cabinet d'études.

Michel Conchon ajoute qu'une remise en état du ruisseau qui va du Donzeil à Mareilles sur la commune de Sous-Parsat serait souhaitable. Il demande si cette opération pourrait être réalisée en collaboration avec la Fédération de Pêche. Patrick Aubert indique que Michel Gilbert est rentré en contact avec Alex Carré, chargé de mission environnement. Si ce ruisseau n'a pas été prévu dans les travaux de rivières, c'est parce qu'il n'a pas été repéré dans le diagnostic. La première étape est de contacter le chargé de mission environnement pour savoir ce qu'il est possible d'entreprendre et les autorisations nécessaires.

Joël Lainé souhaite savoir si une étude sera réalisée sur la densité de poissons. Patrick Aubert pense qu'un certain nombre de relevés sont prévus mais ne connaît pas le détail du calendrier. M. Lainé souhaite savoir qui finance ses études. Il est indiqué qu'il s'agit principalement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement présenté et autorise le Président à demander les subventions aux partenaires financiers.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE RIVIERE GARTEMPE

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe prennent en compte le départ de St Eloi sur la CAGG, ce qui entraîne pour la CIATE :

- une baisse des cotisations au syndicat (passage de 3,7% à 3% soit une cotisation qui passe de 1500€ à 1220€).
- la présence d'un délégué en moins au comité syndical (passage de 2 délégués, 2 suppléants à 1 délégué, 1 suppléant).

Chaque structure, dont la CIATE, doit délibérer sur ces nouveaux statuts qui ont été validés par le comité syndical.

Le Conseil Communautaire valide les nouveaux statuts à l'unanimité.

Jean-Paul Brignoli et Elisabeth Bouchy-Pommier sont délégués titulaires et les 2 suppléants étaient M. Patrick Aubert et M. Jean-Claude Aufaure. Il est proposé de maintenir M. Jean-Paul Brignoli comme délégué titulaire et de désigner Mme Elisabeth Bouchy-Pommier comme déléguée suppléante.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Dans le cadre de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2003, la Communauté de Communes vote annuellement l'attribution de compensation versée aux communes.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur les montants 2014 de l'attribution de compensation de taxe professionnelle tels que détaillés dans le tableau joint en annexe et les modalités de répartition de ces dotations de compensation décrites ci-dessous. Il est à noter que la réforme de la taxe professionnelle ne modifie en rien les montants des attributions de compensation.

Pour la majorité des communes, le produit de taxe professionnelle pour l'année N - 1 de son adhésion représentait une part importante de leurs recettes fiscales totales. Afin de ne pas désavantager lesdites communes, il est nécessaire d'adapter les versements de la dotation en fonction des recettes fiscales perçues l'année précédente.

La périodicité de versement de la dotation s'organise en fonction de la part que représentait l'année N -1 le produit de la taxe professionnelle par rapport aux recettes fiscales totales. Ainsi :

- pour les communes dont la taxe professionnelle représentait l'année N -1 plus de 15 % de leur produit fiscal, la dotation de compensation sera versée par douzième chaque mois. Le mandat sera effectué le dernier jour de chaque mois.

Les communes concernées sont : Ahun, Banize, Fransèches, Moutier d'Ahun, Pontarion, La Pougé, Saint Hilaire le Château, Saint Martial le Mont, Saint Michel de Veisse, Thauron.

Pour les communes dont la taxe professionnelle représentait l'année N -1 moins de 15 % de leur produit fiscal, la dotation de compensation sera versée en une seule fois en octobre de chaque année.

Les communes concernées sont : La Chapelle St Martial, Chavanat, Lépinas, Mazeirat, Sardent, Sous-Parsat, Saint Georges la Pougé, Saint Hilaire la Plaine, Vidaillat, Janailat, Ars.

- pour les communes pour lesquelles la dotation de compensation est négative, le versement au profit de la Communauté de Communes sera réalisé en une seule fois, en octobre de chaque année.
Les communes concernées sont : Chamberaud, Le Donzeil, Maisonnisses, Peyrabout, Saint Yrieix les Bois.
- En ce qui concerne la commune **de Saint Avit le Pauvre**, aucun versement de dotation de compensation n'interviendra, en effet la commune ne percevait pas de produit de Taxe Professionnelle l'année N – 1 de son adhésion.

Patrick Aubert précise que pour le cas de la commune d'Ars, le montant perçu correspond à ce qui était versé par la communauté de communes d'Aubusson-Felletin car la loi prévoit de reconduire l'attribution de compensation sans changements.

Le Conseil Communautaire valide ces montants d'attribution de compensation avec 40 avis favorables, 2 avis contraires et 2 abstentions.

AIDES A LA REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer l'aide suivante :

Aide à l'amélioration des systèmes d'assainissement non collectifs :

n° dossier	Demandeur	adresse	commune	Montant total de travaux HT	Montant de la subvention € (30%)
ANC - 019	MARTIN.A TRUBINO.L	Le Bagros	23250 THAURON	5969,25€	1 790,78 €

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité l'attribution de cette aide.

VERSEMENT D'UNE AVANCE A LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE 150EME ANNIVERSAIRE DU VIADUC DE BUSSEAU

Pour rappel, le Conseil Communautaire du 17 décembre 2013 avait accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association Busseau Sur Creuse : Patrimoine et Tourisme pour l'organisation de l'évènement « 150^{ème} anniversaire du Viaduc de Busseau ». Cette manifestation étant assez conséquente, les responsables de l'association rencontrent des problèmes de trésorerie et ont sollicité la CIATE afin d'obtenir une avance d'un montant de 3 000 €.

Pour information, les aides aux évènementiels sont habituellement versées après la manifestation, en fonction des factures fournies par les associations. Généraliser le versement d'avance pour toutes les manifestations poserait un surcroît de travail au niveau de la comptabilité, déjà quasiment saturée.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur du versement d'une avance de 3 000 € à l'association Busseau Sur Creuse Histoire et Patrimoine pour l'organisation de l'évènement « 150^{ème} anniversaire du Viaduc de Busseau ».

Etant donné que la ligne ferroviaire n'est quasiment plus active, Joël Lainé suggère que la CIATE profite de cet évènement pour émettre le souhait du maintien de la transversale Lyon-Bordeaux. Jacky Guillon approuve et propose de trouver un libellé et prendre un accord de principe au cours du prochain Conseil Communautaire.

REVENTE D'UNE PARCELLE DE LA SAFER A MONSIEUR JUILLET

Pour rappel, la CIATE est susceptible d'acquérir 4 ha de terrains agricoles pour la réalisation de la zone d'activité. Une convention avait été passée avec la Safer en vue de l'acquisition de terrains dans le secteur concerné afin de compenser l'exploitant des parcelles achetées par la CIATE.

Parmi les parcelles acquises par la Safer, une parcelle de 19 ares cadastrée commune d'Ahun ZW125 intéresse M. et Mme Juillet afin de poursuivre l'activité de pompes funèbres et d'installer une maison funéraire. Le comité technique de la Safer s'est réuni le 29 janvier et a donné un avis favorable à la vente de cette parcelle à M. et Mme Juillet pour un montant de 19 050 euros TTC. Le Conseil Communautaire de la CIATE est également sollicité pour donner son avis.

M. Juillet, délégué communautaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de cette vente.

En ce qui concerne le projet de réalisation d'une zone d'activité à Ahun, Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire que la CIATE a reçu le jour-même une nouvelle estimation des Domaines, inférieure à la précédente, concernant les terrains convoités. Une proposition d'acquisition va donc être soumise au propriétaire.

LOCAL COMMERCIAL DE L'IMMEUBLE TOURNYOL A PONTARION

Jacky Guillon rappelle que l'un des locaux commerciaux réhabilités par la CIATE a été loué pendant l'année 2013 à M. Blassel, apiculteur à Saint Hilaire le Château qui avait installé son magasin de produits locaux. M. Blassel n'a pas souhaité renouveler le bail. Un nouveau locataire a été trouvé, il s'agit de l'entreprise Solecobois, dont les gérants Thierry et Maxime Charrier habitent sur la commune de Saint Eloi. Cette entreprise, créée il y a 4 ou 5 ans, installe des poêles à bois et granulés et commercialise des produits d'isolation naturelle. Un magasin est déjà ouvert à Guéret.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à une rencontre avec Madame Niquet, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), Thierry Gaillard informe le Conseil Communautaire que lorsque les communes font apparaître dans leur projet d'organisation une demande de dérogation avec une journée ou 2 de 6 heures, le processus entraîne la mise en place d'un projet éducatif territorial. Il souhaite donc savoir si la CIATE va être porteuse d'un projet éducatif territorial ou si chaque commune sera en charge de son propre projet. Le document produit devra être mis à disposition de l'Inspection Académique avant la fin de l'année scolaire en cours.

De plus, il est important que chaque commune puisse connaître le fonctionnement de la matinée du mercredi. Sur la commune de Sardent, un sondage a été réalisé auprès des parents et il a été décidé de ne pas proposer de service cantine le mercredi. En revanche, plus d'une quinzaine d'enfants fréquenteraient le centre de loisirs l'après-midi. Dans ce cas, M. Gaillard souhaite savoir si le service repas sera assuré par la CIATE et à quelle heure débutera la prise en charge sachant que la sortie des classes se fera à midi.

Martine Laporte indique qu'un travail est réalisé sur la continuité avec le centre de loisirs notamment en ce qui concerne le transport et le repas les mercredis. Jacky Guillon précise que la réflexion porte sur la mise en place de navettes à partir des écoles du territoire avec possibilité de repas au niveau des centres de loisirs.

Sur le RPI de Pontarion, une quinzaine d'enfants fréquenterait le centre de loisirs le mercredi après-midi. A priori, la navette ne ramènerait pas les enfants le soir au niveau des écoles, les parents viendraient les chercher au centre.

L'inquiétude partagée entre Thierry Gaillard et certains parents concerne la capacité d'accueil car pour rappel, le centre de Sardent ne dispose que de 20 places. De plus, les parents sont inquiets pour l'accueil des moins de 4 ans qui ne sont pas concernés par le centre de loisirs.

Jean-Claude Trunde indique que le projet éducatif territorial ne peut-être élaboré que par commune. Thierry Gaillard rappelle qu'au niveau du descriptif national, il est mentionné que les projets éducatifs territoriaux doivent avoir un lien avec les CEL. Il serait donc plus logique qu'ils soient élaborés au niveau intercommunal. Jean-Claude Trunde pense que cela n'empêchera pas la cohérence avec le CEL puisque les associations partenaires peuvent être amenées à intervenir dans le périscolaire. Thierry Gaillard pense qu'il n'est pas cohérent que chaque école du territoire ait un projet éducatif territorial. Peut-être que les écoles qui n'ont pas demandé de dérogation ne sont pas soumises à obligation de projet éducatif territorial. Jean-Claude Trunde rappelle que le projet éducatif territorial est obligatoire pour toutes les écoles, y compris celles qui n'ont pas demandé de dérogation. Thierry Gaillard conteste, Madame Niquet lui a indiqué le contraire. L'intérêt pour une collectivité de monter un projet éducatif territorial est de pouvoir prétendre à un financement de la CAF, donc il ne s'agit pas d'une obligation.

Jean-Claude Trunde pense qu'un projet éducatif territorial ne peut être monté que sur la commune, cela paraît difficile au niveau intercommunal et les textes de lois sont très clairs sur le sujet. Jacky Guillon indique qu'il avait compris que le projet éducatif territorial serait élaboré au niveau intercommunal. Jean-Claude Trunde rappelle que le PEDT doit prendre en compte les contraintes locales, il doit donc être propre à chaque école.

Joëlle Lainé souhaite savoir en quoi consistent les dérogations. Thierry Gaillard rappelle que la journée de classe ne doit pas dépasser 5h30. Pour la commune de Sardent, l'organisation envisagée pour la rentrée 2014 porterait la durée de la journée du lundi à 6h, suivie de 3 jours d'une durée de 5h, ce qui permettrait d'organiser des activités péri-éducatives gérées par la commune d'1h au lieu de 4 fois 45

min. Organiser des journées de plus de 5h30 nécessite de déposer une dérogation sur accord de la DASEN.

Michel Conchon souhaite savoir qui va prendre en charge le temps périscolaire et les intervenants. Jean-Claude Trunde informe que le retour des semaines telles qu'elles sont arrêtées dans chacune des communes est attendu avec impatience au niveau de la Ciate. Ces informations permettront de poursuivre la réflexion sur l'organisation. Les communes vont recevoir un courrier leur demandant de communiquer les emplois du temps hebdomadaires avec une grille qui fera apparaître très clairement le scolaire et le périscolaire. Toutes les solutions locales devront également apparaître sur cette grille. Martine Laporte ajoute que les emplois du temps hebdomadaires ont été demandés depuis le mois de novembre 2013 et qu'il n'y a à ce jour toujours aucun retour.

Joël Lainé souhaite savoir si le schéma demandé restera en interne car certaines communes sont pour l'instant dans l'expectative et demandent à rester à la semaine de 4 jours car des questions se posent sur les financements et les moyens humains qui interviendront. Martine Laporte indique que ces documents resteront en interne, il s'agit simplement d'axes de travail pour la réflexion menée par la CIATE.

Jacky Guillon donne des dates aux délégués, le Bureau se réunira le 4 mars et le prochain conseil communautaire aura lieu le 18 mars 2014.

Fait à Ahun, le 05 février 2014,



**Le Président,
Jacky Guillon.**

MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Communes	Taxe d'habitation			Taxe Foncier Bâti			Taxe Foncier Non Bâti			Total	Bases TP	Taux TP	Produit TP	Compensation Part salaires	Charges Transférées	Attribution Compensation
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits							
Ahun	995 470,00	0,994%	9 895	769 748,00	1,15%	8 852	56 868,00	5,58%	3 173	21 920	1 933 208,00	9,75%	188 488	56 569	30 172,80	192 963,67
Ars	Le montant correspond à ce qui était versé par la communauté de communes d'Aubusson. La loi prévoit de reconduire l'attribution de compensation sans changements.															
Banize	123 207,00	0,994%	1 225	86 836,00	1,15%	999	14 446,00	5,58%	806	3 029	247 719,00	10,00%	24 772	3 623	0	25 365,52
Chamberaud	74 491,00	0,994%	740	45 746,00	1,15%	526	8 958,00	5,58%	500	1 766	2 815,00	21,40%	602	0	0	-1 163,97
La Chapelle	63 137,00	0,994%	628	46 290,00	1,15%	532	11 372,00	5,58%	635	1 794	25 362,00	18,28%	4 636	622	0	3 463,70
Chavanat	100 973,00	0,994%	1 004	74 037,00	1,15%	851	10 724,00	5,58%	598	2 453	11 965,00	20,02%	2 395	200	0	141,90
Le Donzeil	196 125,00	0,994%	1 949	113 131,00	1,15%	1 301	14 983,00	5,58%	836	4 087	2 664,00	11,96%	319	196	0	-3 571,93
Fransèches	175 707,00	0,994%	1 747	127 861,00	1,15%	1 470	18 539,00	5,58%	1 034	4 251	47 940,00	13,25%	6 352	2 623	0	4 723,64
La Pouge	68 000,00	0,000%	0	50 200,00	0,00%	0	7 200,00	0,00%	0	0	30 600,00	17,66%	5 404	1 105	0	6 508,96
Lépinas	204 751,00	0,000%	0	124 511,00	0,00%	0	12 645,00	0,00%	0	0	10 303,00	11,53%	1 188	0	0	1 187,94
Maisonnières	114 998,00	0,994%	1 143	78 160,00	1,15%	899	11 207,00	5,58%	625	2 667	7 730,00	12,52%	968	0	0	-1 699,47
Mazeirat	76 300,00	0,000%	0	46 900,00	0,00%	0	14 600,00	0,00%	0	0	1 000,00	22,06%	221	4	0	224,60
Moutier	169 510,00	0,994%	1 685	114 828,00	1,15%	1 321	20 116,00	5,58%	1 122	4 128	80 513,00	11,89%	9 573	3 662	0	9 107,07
Peyrabout	99 928,00	0,994%	993	63 828,00	1,15%	734	7 681,00	5,58%	429	2 156	3 710,00	18,58%	689	43	0	-1 423,59
Pontarion	249 253,00	0,994%	2 478	200 054,00	1,15%	2 301	8 134,00	5,58%	454	5 232	155 699,00	11,30%	17 594	4 768	0	17 129,91
Sardent	479 449,00	0,994%	4 766	348 408,00	1,15%	4 007	43 141,00	5,58%	2 407	11 180	80 910,00	14,76%	11 942	4 483	0	5 245,63
Sous Parsat	115 358,00	0,994%	1 147	71 511,00	1,15%	822	7 586,00	5,58%	423	2 392	22 004,00	11,50%	2 530	2 433	0	2 571,13
Saint Avit Le P	42 237,00	0,000%	0	32 131,00	0,00%	0	5 998,00	0,00%	0	0	0,00	15,51%	0	0	0	0,00
Saint Georges La P	310 985,00	0,994%	3 091	201 223,00	1,15%	2 314	20 027,00	5,58%	1 118	6 523	68 664,00	10,00%	6 866	2 590	0	2 933,64
Saint Hilaire La P	128 800,00	0,000%	0	78 900,00	0,00%	0	21 100,00	0,00%	0	0	24 500,00	5,29%	1 296	5	0	1 301,05
Saint Hilaire Le C	229 458,00	0,994%	2 281	151 971,00	1,15%	1 748	23 385,00	5,58%	1 305	5 333	84 402,00	14,54%	12 272	2 456	0	9 394,69
Saint Martial Le M	213 279,00	0,994%	2 120	133 813,00	1,15%	1 539	17 198,00	5,58%	960	4 618	40 198,00	25,63%	10 303	2 977	0	8 661,26
Saint Michel De V	101 391,00	0,994%	1 008	75 134,00	1,15%	864	14 684,00	5,58%	819	2 691	40 731,00	15,46%	6 297	1 904	0	5 509,78
Saint Yrieix les B	192 139,00	0,994%	1 910	130 345,00	1,15%	1 499	19 754,00	5,58%	1 102	4 511	886,00	16,32%	145	0	0	-4 366,51
Vidaillat	145 490,00	0,994%	1 446	97 124,00	1,15%	1 117	20 917,00	5,58%	1 167	3 730	23 756,00	19,52%	4 637	0	0	906,91
Janaillat	205 000,00	0,000%	0	166 500,00	0,00%	0	44 400,00	0,00%	0	0	14 600,00	17,80%	2 599	165	0	2 763,80
Thauron	106 600,00	0,000%	0	88 300,00	0,00%	0	22 300,00	0,00%	0	0	31 900,00	23,69%	7 557	746	0	8 303,11